

mais je n'ai aucune excuse à offrir en protestant contre cette politique de laisser sortir du pays nos matières premières qui nous reviennent ensuite ouvrées en acquittant un droit de 5 ou de 8 p. 100, et cela pour un genre de papier à magazine que nous produisons dans notre pays. Il ne s'agit pas ici d'un tarif pour fins de revenus; cela ne paie même pas le coût des services nécessaires. C'est contraire aux saines méthodes commerciales, et assurément contraire aux meilleurs intérêts de ce pays. Il était évident en 1930, lorsque nous avons entièrement éliminé le rabais, que l'on augmenterait la fabrication de ce genre de papier s'il y avait la moindre assurance que l'on ferait les achats des producteurs canadiens. Feu Howard Smith envoya un de ses hommes jusqu'ici pour conférer avec les propriétaires du magazine intéressé afin d'en arriver à cela, mais ils déclarèrent bien clairement qu'ils préféreraient acheter le papier américain, et ainsi dès qu'il y eut un changement de gouvernement ils obtinrent un rabais de 50 p. 100. Ce n'était pas suffisant; on a maintenant l'intention de le porter à 75 p. 100. Cela veut dire, comme je l'ai expliqué, qu'au lieu de payer un droit de 16 p. 100 sur l'importation du papier hautement glacé et de 11 p. 100 sur le papier moins glacé, ils ne paient maintenant que le quart de ce droit, soit 5 et une fraction p. 100 dans un cas et 8 et une fraction p. 100 dans l'autre cas. Ce n'est pas suffisant pour payer le coût du fonctionnement de cette machine.

Ils nous parleront ensuite de la mauvaise situation financière de cette industrie. Le numéro même du magazine qui se plaignait de ce que l'on faisait au Canada renfermait une illustration indiquant que le magazine en question avait été d'abord logé dans un très petit établissement, et qu'il avait prospéré au point d'être logé maintenant dans un des plus beaux établissements du genre en Amérique. Ces illustrations étaient publiées dans le numéro même où l'on se plaignait du montant des droits. On y lisait également que la circulation de cette publication atteignait alors le quart de million pour chaque numéro. Dans les circonstances on ne devrait pas demander aux contribuables du pays de porter ce fardeau afin que cette concession puisse être accordée à un nombre restreint de personnes, car c'est du favoritisme de la pire sorte, et on ne peut l'attribuer qu'à un motif, à un motif exclusivement politique.

L'hon. M. DUNNING: Monsieur le président, les faits ne correspondent pas exactement à l'exposé du très honorable député. Les magazines en cause dans ce numéro, qui a été discuté longuement l'an dernier, ne

[Le très hon. M. Bennett.]

jouissent d'aucune protection tarifaire. Cette modification n'est pas proposée, ni l'a-t-elle été il y a un an, à l'avantage d'un éditeur de magazine.

Le très hon. M. BENNETT: J'ai dit, un genre de magazine.

L'hon. M. DUNNING: Au sujet de l'affirmation que cette marchandise est partiellement fabriquée au Canada, expédiée aux Etats-Unis, puis importée par les éditeurs de magazines au Canada qui bénéficient d'un drawback, la meilleure preuve que je puisse donner est la somme que représentent les drawbacks payés l'an dernier. Cela représente ce que le chef de l'opposition (M. Bennett) a appelé "le coût que doit payer la population du Canada". Or ce coût a été exactement de \$662.59. Le comité verra dans ce montant une indication de l'importance des achats de papier américain par les éditeurs de magazines de cette catégorie.

La Chambre connaît bien ce problème. D'après notre politique générale, les magazines, les journaux et autres publications sont importés en franchise. Le magazine américain qui fait concurrence au magazine canadien peut entrer, et, de fait, entre dans notre pays sans payer de droit. Il y a un an, on a voulu réduire le plus possible les droits imposés sur les matières premières qui entrent dans la production des magazines canadiens. Le papier en est une des plus importantes. Au cours de l'année nous avons constaté avec satisfaction, que les fabricants canadiens de cette catégorie de papier,—il ne faut pas oublier qu'il ne s'agit pas de la division de cette industrie qui fabrique le papier à journal, mais plutôt le papier à magazine, division de cette industrie qui n'exporte presque pas son produit,—en dépit du drawback établi au cours de la dernière session, continuent de fournir du papier aux éditeurs de magazines canadiens. Après avoir attentivement examiné la question, je crois que l'industrie du papier du Canada continuera à fournir ce papier à magazine de première qualité, même en dépit du drawback plus élevé. Je l'ai indiqué dans mon exposé budgétaire, cette industrie se remet sur pieds. La fabrication de cette catégorie de papier mérite d'être poussée davantage par l'industrie du papier au Canada, et je ne crois pas qu'elle ait à souffrir beaucoup de l'augmentation du drawback en faveur d'une industrie qui n'a aucun tarif protecteur contre la concurrence des magazines qui nous viennent des Etats-Unis.

C'est tout ce que je puis dire sur cette question. Je n'ai aucune observation à faire au sujet des critiques qui ont été faites à l'égard du chef de l'opposition (M. Bennett) à ce sujet. Il aurait pu dire, avec autant de vérité, que